



République Française

★ ★ ★

ASSEMBLEE

★ ★ ★

SECRETARIAT GENERAL

★ ★ ★

N°46-2009/APS

Du 06 août 2009

AMPLIATIONS

HC	1
Com Del	1
Gouvernement	1
Congrès	1
APS	40
SGPS	2
Trésorier	1
Directions	13
JONC	1

DELIBERATION

portant modification de la délibération n° 42-2009/APS du
27 mai 2009 portant désignation des membres des
commissions intérieures de l'assemblée de la province Sud

L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 1-89/APS du 19 juillet 1989 relative au règlement intérieur de l'assemblée de la province sud,

Vu la délibération n° 42-2009/APS du 27 mai 2009 portant désignation des membres des commissions intérieures de l'assemblée de la province Sud ;

A ADOPTE EN SA SEANCE PUBLIQUE DU 6 AOUT 2009, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1^{er} – La composition des commissions intérieures est modifiée comme suit :

1) **Commission du budget, des finances et du patrimoine :**

Au lieu de : « Madame Sonia BACKES », lire : « Madame Nicole ANDREA-SONG ».

2) Commission du développement rural :

Au lieu de : « Madame Sonia BACKES », lire : « Madame Nicole ANDREA-SONG ».

3) Commission de la jeunesse, des sports et des loisirs :

Au lieu de : « Madame Isabelle OHLEN », lire : « Monsieur Alésio SALIGA ».

4) Commission de l'enseignement :

Au lieu de : « Monsieur Léonard SAM », lire : « Madame Monique MILLET ».

5) Commission de la culture :

Au lieu de : « Madame Corine DAVID », lire : « Monsieur Alésio SALIGA ».

6) Commission des équipements publics, de l'énergie et des transports :

Au lieu de : « Madame Sonia BACKES », lire : « Madame Nicole ANDREA-SONG ».

7) Commission de l'enseignement privé :

Au lieu de : « Madame Isabelle OHLEN », lire : « Monsieur Alésio SALIGA ».

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 - La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le Président

Pierre FROGIER

